

des lieux de dépôt couverts, où on lui fait subir la préparation nécessaire ; et cela pourrait se faire également en Canada, bien que le résultat ne fût peut-être pas aussi satisfaisant. Il n'y aurait pas d'épargne quant au travail, les bâtimens nécessaires exigeraient un surcroît de dépense, et il faudrait transporter dans un court espace de temps, le printemps, l'accumulation d'un hiver entier.

Là où on suit la pratique de nourrir les animaux à l'abri, dans de petites cours, comme dans les comtés agricoles les plus avancés de la Grande-Bretagne, le *soin des fumiers* n'exige pas un surcroît de travail, car ils demeurent en place jusqu'à ce qu'ils soient transportés sur le champ. Mais dans ce cas, il faut employer beaucoup plus de paille pour litière que nos fermes n'en peuvent fournir généralement. Sans une litière abondante et souvent renouvelée, les animaux tenus de cette manière souffriraient de l'humidité et de la mal-propreté.

Peut-être que le système adopté récemment en Angleterre, quant à l'entretien des animaux, serait le mieux adapté aux circonstances où se trouve le fermier canadien, pour conserver aux engrais toute leur valeur. Il a été constaté par la pratique que les animaux à l'engrais profitent plus, et qu'il leur faut conséquemment moins de nourriture pour atteindre la même valeur, lorsqu'ils sont tenus libres dans des boîtes, que lorsqu'ils sont attachés au poteau, ou dans des entre-deux étroits ; et les boîtes pour un seul animal sont préférables à celles qui serviraient à deux, ou plus ; plusieurs cultivateurs ont en conséquence adopté le plan de tenir le bétail dans des boîtes de neuf ou dix pieds en carré, closes et couvertes de manière à entretenir une température convenable, avec un passage pour porter la litière et la nourriture, celle-ci mise à portée au moyen d'un râtelier mobile, qu'on lève à mesure que le fumier s'accumule. Ces boîtes n'ont pas de planchers : elles sont au contraire excavées, là où le sol l'a permis, et il y a des égoûts ou gouttières de deux pieds,

ou plus, de profondeur. On y met une bonne épaisseur de litière, avant d'y faire entrer les animaux, et l'on y en ajoute subséquemment, lorsque la propreté l'exige ; mais le fumier n'est pas touché avant l'époque de son emploi immédiat sur la ferme, et l'on a éprouvé que la solidité qui lui est donnée par le foulage le préserve parfaitement d'une trop violente fermentation, en même temps que la masse retient toutes les propriétés contenues primitivement dans l'urine aussi bien que dans le fumier.

Rien n'empêche que ce système ne soit adopté en Canada, non seulement sous le rapport de l'engrais des animaux, mais encore sous celui de leur tenue, qui doit nécessairement être à couvert, durant notre hiver. On pourrait peut-être objecter le surcroît d'espace qu'exigeraient les boîtes en question ; mais cet inconvénient n'est pas insurmontable ; et l'expérience prouvera que l'augmentation exigée par le changement est peu de chose. L'espace superficiel donné à un bœuf, dans une étable ordinaire, est d'environ cinquante pieds, non compris le passage, aux vaches et bouvillons environ quarante-cinq pieds. Une boîte pour un grand animal devrait avoir environ quatre-vingt-dix pieds, pour un moins grand, environ soixante-quinze pieds ; de sorte que pour engraisser des bœufs, ou entretenir des vaches laitières, recevant les meilleures sortes d'alimens, et devant conséquemment être tenus séparés, les bâtimens devraient avoir deux tiers de plus en étendue que ceux d'aprèsent. A l'égard des autres animaux hivernés également au foin et à la paille, comme dans les cas ordinaires, il ne serait pas besoin de plus d'espace. Deux, trois, ou quatre têtes de bétail, par exemple, pourraient être hivernées dans une boîte séparée de la même étendue en pieds, que le bétail occuperait, s'il était attaché. Une partie considérable des frais de l'établissement consiste dans le coût des planchers, qui ont besoin d'être renouvelés à de courts intervalles. Le système des boîtes libres n'ex-